

Communes desservies par L'HAD de Gérardmer

Basse/le Rupt		Anould
La Bresse	Mortagne	Aumontzey
Cleurie	Moyenmoutier	Ban de Laveline
Dommartin les Rmt	Naymont-les F.	Ban/Meurthe-Clefcy
Ferdrupt	Pair&Grandrupt	Barbey-Seroux
Fresse/Moselle	Plainfaing	Belmont/Buttant
Girmont	Provenchères	Bertrimoutier
le ménil	Rémomeix	Biffontaine
Pouxoux	St Dié	Bois de Champ
Remiremont	St Michel/Meurthe	Brouvelieures
Rupt sur Moselle	Vervezelle	Champdray
Saint Etienne les Rmt	Wisembach	Coinches
Sapois	Les Arrentès de C.	Colroy-La-Grande
Le Syndicat	Ste Marguerite	Combrimont
Thiefosse	Saulcy/Meurthe	Corcieux
Vecoux	Vienville	Domfaing
Cornimont	La Voivre	Entre deux eaux
Eloyes	Le Beulay	Raves
La forge	Lusse	Raon L'Etape
Gerbamont	Neuvillers/F	Etival Clairefontaine
Jarménil	Nompateize	Frapelle
Plombières les Bains	Liezey	Frémifontaine
Ramonchamp	Mandray	Gemaingoutte
Rochesson	Xonrupt	Gérardmer
Saint-Amé	St Léonard	Gerbépal
Saint-Nabord	Taintrux	Les Poulières
Saulxures/Moselotte	Rouges-Eaux	Granges/Vologne
Tendon	Lesseux	Herpeltmont
Vagney		Hurbache
Ventron		Jussarupt
Réhaupal		La Chapelle dvt Bruyeres
Fraize		La Croix aux Mines
Le Valtin		La Houssière
La salle		La Petite fosse

HAD de Gérardmer

Permanence Téléphonique
24^h/24^h

03.29.41.24.10

L'Equipe HAD :

- Deux médecins coordonnateurs à temps partiel
- Une secrétaire
- Une cadre
- Une assistante sociale
- Des infirmières coordonnatrices
- Une sage-femme

En partenariat avec :

- les professionnels de santé libéraux
- les associations d'aides à domicile
- les réseaux (soins palliatifs, oncolor...)
- CH de Saint-Dié-des-Vosges
- CH de Remiremont

ouverte la 1^{er} mars 2016

HAD

Hospitalisation à Domicile

Un service du
Centre Hospitalier de Gérardmer



L'Hôpital à la Maison !!!



Définition de l'HAD

2 objectifs :

- > Permettre la réalisation au domicile, de soins médicaux et paramédicaux **FRÉQUENTS ET COMPLEXES**
- > Éviter ou raccourcir une hospitalisation traditionnelle

Permettre des soins de Qualité à domicile en gardant le patient dans son environnement familial

Comment ?

Sur prescription médicale du médecin traitant ou du médecin hospitalier.

Consensus entre le médecin coordonnateur, le médecin prescripteur, le médecin traitant, le patient et sa famille.

Délai moyen d'admission : 48H

Que prenons-nous en charge ?

- > Les Consultations médicales
- > Les soins paramédicaux
- > La fourniture des médicaments et du matériel médical
- > Les examens de biologie et les transports en rapport avec l'HAD

Ne sont pas pris en charge

La fourniture et l'entretien du linge, le portage des repas et les aides sociales

Modes de prises en charge

Principaux

- > Traitements intra veineux
- > Prise en charge de la douleur
- > Suivi post-chirurgical
- > Pansements complexes
- > Soins palliatifs
- > Suivi post-chimiothérapie
- > Grossesses à Risques
- > Post-partum pathologique

Associés

Nutrition entérale et parentérale

- > Prise en charge psychologique et sociale
- > Rééducation
- > Assistance respiratoire
- > Nursing lourd

